

Justice

J. KABILA NOMME UN
MAGISTRAT RÉVOQUÉ
ET UN RETRAITÉ p.3

Détournement
au Maniema p.10

Le mérite
de Bokona p.6



CONGO
NEWS

CONCLUSIONS DE CARITAS Dialogue p.2

UN RAPPORT DE 145 PAGES
ADRESSÉ À JOSEPH KABILA DEPUIS HIER

POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ PGA/RDC milite pour la création des chambres spécialisées et la mise en œuvre du statut de Rome

L'Action Mondiale des Parlementaires, en anglais Parliamentarians for Global Action -PGA a organisé un séminaire du 12 au 13 juin au palais du peuple à Kinshasa à l'intention des députés et sénateurs congolais. Pendant deux jours, ils ont bénéficié du renforcement des capacités sur le thème sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre le principe de la complémentarité des juridictions nationales avec la CPI.

Conformer les règles de droit interne de fond et de forme applicables en matière du procès pénal aux standards internationaux d'un procès équitable, pour permettre de démontrer la capacité et éventuellement la volonté d'un Etat partie de poursuivre les auteurs de graves crimes internationaux, reste le souci primordial de PGA. Et cela dans le but de lutter contre l'impunité qui gangrène la république démocratique du Congo.

Parmi les participants, nous citons l'honorable Upira Sunguma, président PGA en RDC, Jean Michel Dumond, chef de la délégation de l'union européenne en RDC, le député Alain Destexhe qui est membre de la chambre des représentants de Belgique, plusieurs experts et plus d'une cinquantaine des députés et sénateurs congolais. Les présidents de deux chambres et le ministre



Photo de famille au PGA. Ph. Dr. Tiers.

de la justice se sont fait représentés.

Etant donné que la RDC a ratifié le statut de Rome depuis 2002, mais sa législation ne conforme pas encore à une législation cohérente, PGA/RDC a conclu qu'il faudra que le projet de loi de mise en œuvre du statut de Rome initiée par le député Balamage N'Kolo soit adopté et qu'une création des chambres spécialisées mixtes soit observé afin de mettre

fin à tous les obstacles. Dans ledit projet de loi, il est prévu de modifier et compléter le code pénal, le code de procédure pénale, le code judiciaire et le code pénal militaire.

PGA pense qu'étant donné que la Cour pénal internationale ne peut juger tous et que sa compétence ne rétroagit pas sur des crimes antérieurs à l'entrée du Statut de Rome, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel

favorable à la répression des actes décriés est nécessaire. Et cela ne peut être adopté que grâce à un fort engagement politique des parlementaires en faveur des droits de l'Homme, lesquels devront être soutenus dans cet élan par une mobilisation générale des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Selon Jean Michel Dumond de l'Union Européenne, il convient de faire cette réforme pour supprimer les

privilèges et les immunités dont bénéficient certaines catégories de personnes en raison de la qualité officielle dont elles sont revêtues pour les crimes relevant de la compétence de la CPI. Les assises ont été une réussite totale grâce au savoir faire du comité d'organisation, particulièrement du Consultant PGA en RDC, Eloi Urwodhi et de Mademoiselle Maia Trujillo, membre PGA.

FIDELE KASOLE

Le mérite de la PGA